
AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors

SNCF Réseau

Il sera procédé **du mardi 16 novembre 2021 à 9h au vendredi 10 décembre 2021 à 18h**, soit pour une durée de vingt-cinq jours, à une enquête parcellaire en vue de déterminer les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet de modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors porté par SNCF Réseau.

Cette enquête se déroule sur le territoire des départements de l'Eure, de l'Oise et de la Seine-Maritime et concerne les communes suivantes :

EURE	Bouchevilliers, Amécourt
OISE	Eragny-sur-Epte, Saint-Pierre-ès-Champs, Saint-Quentin-des-Prés, Sérifontaine
SEINE-MARITIME	Ferrières-en-Bray, Forges-les-Eaux, Gancourt-Saint-Etienne, Gournay-en-Bray, Haussez, Serqueux, Doudeauville, Neuf-Marché

Le préfet de la Seine-Maritime est désigné pour coordonner l'organisation de l'enquête et centraliser les résultats.

Les autorités compétentes pour prendre la décision à l'issue de l'enquête sont les préfets de l'Eure, de l'Oise et de la Seine-Maritime.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés peuvent :

- consulter le dossier, qui comporte notamment les plans et les états parcellaires, dans chacune des mairies des communes pré-citées aux jours et heures habituels de leur ouverture au public,
- consigner leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacune des communes concernées,
- adresser des observations par écrit au maire de la commune concernée (qui les joindra au registre) ou au commissaire enquêteur (à l'adresse de la mairie de la commune concernée).
- déposer des observations sur le registre électronique :
serqueuxgisorsparcellaire3@enquetepublique.net

Monsieur Bernard POQUET, retraité de la Défense, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur assure des permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- Mairie de Bouchevilliers : mardi 16 novembre 2021 de 10h à 12h
- Mairie de Forges-les-Eaux : mardi 16 novembre 2021 de 15h à 18h
- Mairie de Ferrières-en-Bray : mercredi 1^{er} décembre 2021 de 9h à 12h
- Mairie de Gancourt-Saint-Etienne : mercredi 1^{er} décembre 2021 de 15h à 18h
- Mairie de Gournay-en-Bray : samedi 4 décembre 2021 de 9h à 12h
- Mairie de Saint-Pierre-ès-Champs : vendredi 10 décembre 2021 de 10h à 12h
- Mairie de Eragny-sur-Epte : vendredi 10 décembre 2021 de 14h à 18h00.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dresse le procès-verbal de l'opération et donne son avis dans le délai d'un mois.

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées.